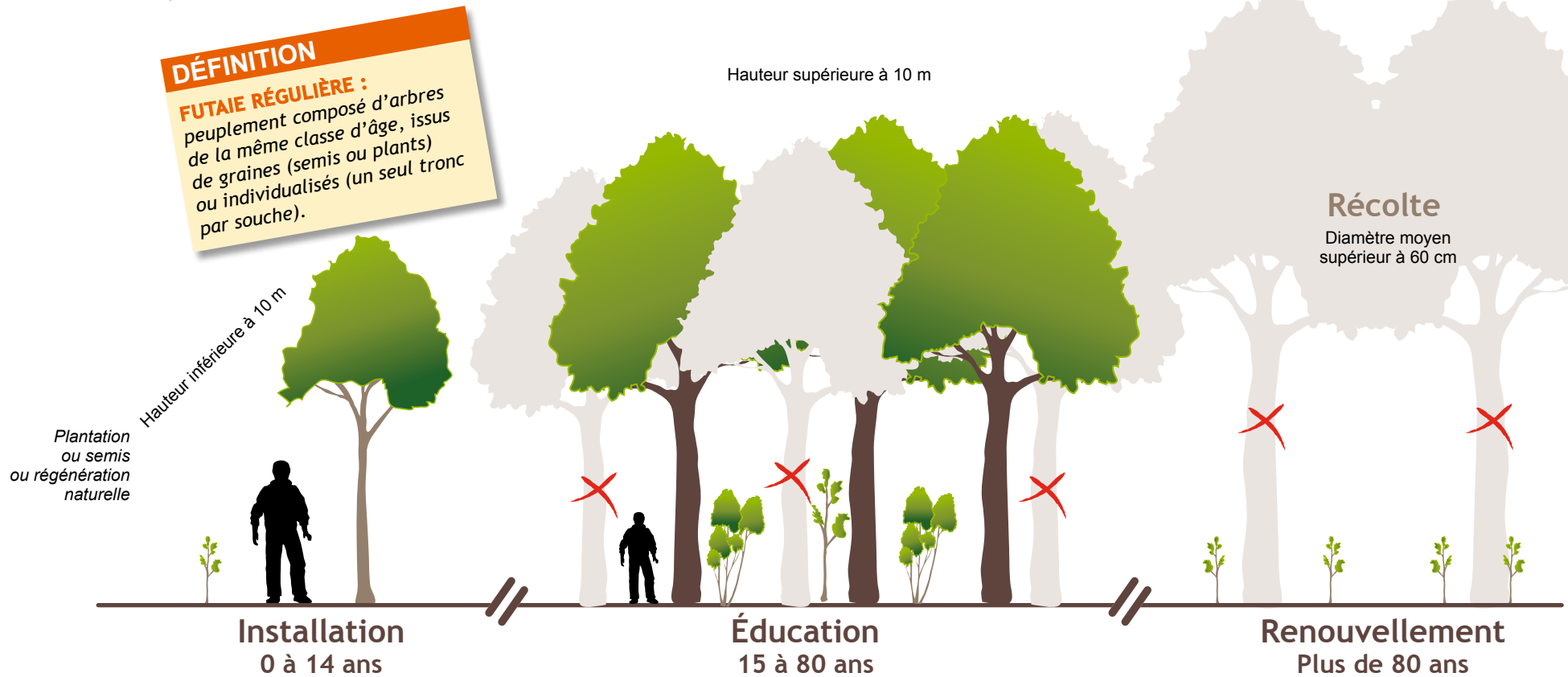


Futaie régulière de chêne

DÉFINITION

FUTAIE RÉGULIÈRE :
peuplement composé d'arbres
de la même classe d'âge, issus
de graines (semis ou plants)
ou individualisés (un seul tronc
par souche).



Objectif

Obtenir à 15 ans au moins 500
chênes par hectare
bien répartis, dégagés de
la végétation concurrente.

Améliorer la qualité du peuplement
par la sélection des arbres dominants
les mieux conformés, maintenir la stabilité
et une croissance soutenue.

Récolter la futaie arrivée à maturité
pour permettre l'installation
d'un nouveau peuplement.

Actions recommandées

Voir au dos

1

2

3

Actions Biodiversité

Conserver une végétation concurrente
maîtrisée procure un accompagnement
favorable à l'équilibre de la forêt.

Préserver le sous-étage feuillu au moment des éclaircies.
Conserver, lorsqu'ils existent, quelques arbres morts sur
ped, ainsi que les arbres à cavités.

Réflexions sur l'avenir de la parcelle.

Futaie régulière de chêne

Actions recommandées

1 Installation 0 à 14 ans

1

Boisement ou reboisement

- **Régénérations naturelles :** cloisonnements de 4 m de large, (espacés de 3 à 6 m au maximum).
- **Semis :** 60 à 80 kg de glands par hectare
- **Plantations :** densité minimale de 1 600 plants par hectare. Protéger les plants des dégâts de gibier.

Graines ou plants :

Provenance certifiée

Dégagements réguliers. Objectif : les arbres dominent la végétation concurrente (maintenir à la lumière au moins le tiers supérieur des arbres)

1 an après la plantation ou le semis

- **Regarnir les vides** supérieurs à 5 ares.

Hauteur environ 2 m

- **Semis et régénérations naturelles :** 1^{er} dépressage. Espacement de 1,5 m à 2 m entre les arbres dominants sur la ligne.

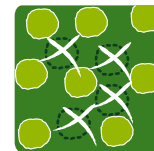
Hauteur environ 4 m

- **Semis et régénérations naturelles :** 2^e Dépressage. Espacement de 2,5 m à 3 m entre les arbres dominants les mieux conformés.

2 Éducation 15 à 80 ans

2

1^{ère} éclaircie 18 à 20 ans

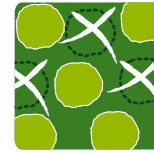


- 35 % à - 40%

Hauteur des arbres dominants de 10 à 12 m
Eclaircie par prélèvement de 35 à 40 % des tiges au profit des arbres dominants les mieux conformés.

- Après l'exploitation : élagage à 6 m de hauteur des 70 à 90 plus beaux arbres dominants.

2^e éclaircie 24 à 25 ans



- 30 % à - 35%

Hauteur des arbres dominants de 13 à 15 m
Eclaircie par prélèvement de 30 à 35 % des tiges au profit des arbres, élagués ou des dominants les mieux conformés.

Éclaircies suivantes



- 25 % à - 30%

Après 25 ans - Hauteur des arbres dominants supérieure à 16 m
Tous les 7 à 10 ans : éclaircie par prélèvement de 25 à 30 % des tiges au profit des arbres élagués ou des dominants les mieux conformés.
Atteindre progressivement la densité finale : 70 à 90 chênes par hectare élagués à 6 - 8 m de hauteur.

CONSEIL PLUS

Veiller à maintenir le sous étage au moment des éclaircies.

CONSEIL PLUS

Organiser un cloisonnement régulier pour faciliter le débardage et préserver le peuplement.

3 Renouveau Plus de 80 ans

3

Diamètre moyen des arbres supérieur à 60 cm
Récolte du peuplement

Renouveau par plantation ou semis :

- Couper en une fois tout le peuplement.
- Nettoyage du terrain, préparation du sol.
- Reboisement. 1 Installation.

Renouveau par régénération naturelle :

- **Coupe d'ensemencement :** coupe d'un tiers des arbres.
- **3 ans après, coupe secondaire :** coupe de la moitié des arbres restants.
- **3 ans après (ou dès la régénération complète acquise) :** coupe du reste du peuplement.
- **Compléter la régénération** par plantation si nécessaire.
- 1 Installation.

CONSEIL PLUS

Veiller à la bonne exécution des chantiers, notamment pour la protection des sols et des eaux en s'appuyant sur le cahier des charges de l'exploitation forestière de PEFC.